



M. Benjamin SMITH
Directeur Général Air France-KLM
Mme Anne RIGAIL
Directrice Générale d'Air France

95747 Roissy CDG Cedex

Roissy, le 24 juin 2019

Objet : Négociations Exercice du droit syndical dans l'entreprise

Copie : M. Carkaxhija, M. Tizon

Monsieur le Directeur Général, Madame la Directrice Générale,

À la suite des premières réunions de négociation de l'exercice du droit syndical, la direction a proposé un projet d'accord ne reprenant quasiment aucune des demandes des différentes organisations professionnelles.

Le projet présenté, dans un contexte post-CSE, est une provocation. La volonté dogmatique de baisse générale des moyens syndicaux va à contresens du dialogue social apaisé que vous prônez.

Nos demandes sont raisonnables et justifiées. Nous vous demandons donc aujourd'hui d'intervenir pour que ce protocole garantisse aux organisations syndicales des moyens humains et matériels à la hauteur des enjeux sociaux des années à venir.

L'attitude de la Direction nous surprend d'autant plus que la DRH vante régulièrement la "modernité" du dialogue social à Air France.

D'ailleurs sous l'impulsion d'Air France, l'Airline Coordination Panel, a été acceptée le 21 juin 2019 comme partenaire social au niveau européen après qu'elle ait vanté la qualité de son dialogue social. Les actes doivent désormais se mettre en conformité avec les propos et déclarations d'intention.

Vous sachant soucieux de maintenir une performance qualitative en matière de stabilité et de dialogue social (page 107 du rapport de gouvernance de l'entreprise), nous ne doutons pas que vous saurez prendre les décisions appropriées.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir, Madame la Directrice Générale, Monsieur le Directeur Général, nos respectueuses salutations.

Les présidents et secrétaires généraux des organisations professionnelles signataires.